

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV SPECIAL AG

30 JUIN 2023

**Additif au PV 610
du 15 juin 2023**



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



Salle Espace Multi activité Rue Moleron 38160 St Romans

SOMMAIRE

ORDRE DU JOURP.3

MOT DU MAIRE
ET MOT DU PRESIDENT CLUB ...P.4&5

RAPPORT MORAL
SECRETAIRE GENERAL.....P.6

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS
.....P. 36

ELECTIONS DELEGUES LIGUE.....P.37

TARIFS 2023-2024.....P.38

BUDGET PREVISIONNELP.41

ETUDE DES VOEUXP.44

*Le Foot en Isère :
Moi j'adhère*

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62



Nos Partenaires



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



ORDRE DU JOUR

30 JUIN 2023

A partir de 17h30

Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs

A 19h00

• Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Allocution des personnalités
 - Allocution de Monsieur le Président du club de Ro-Claix
 - Allocution de Monsieur le Président de la Laurafoot ou son représentant
 - Allocution de Hervé Giroud-Garampon, Président du District
1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Hiver » du Samedi 19 novembre 2022 additif au PV 577 à TREMPLIN SPORTS FORMATION à VOIRON
 2. Approbation du rapport moral saison 2022-2023 du Secrétaire Général
 3. Élection de la Délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Laurafoot

A approuver

Elections

PAUSE

5. Modification des textes et règlements
Tarifs 23-24 et Prévisionnel
6. Tirage au sort numéro poules pour réunion d'organisation avant saison
7. Remise des récompenses (FAIR PLAY, CHALLENGE DU MERITE)

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ÊTRE REPRÉSENTÉS sous peine d'une sanction financière (260 euros).

Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District,

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site).

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Il est précisé que cette Assemblée Générale de fin de saison concerne TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)

De plus tous les clubs non à jour vis-à-vis du service TRESORERIE du DISTRICT, (chèques ou autres moyens de paiements reçus au Secrétariat du District) ne pourront pas prendre part aux diverses opérations de vote.

Toutefois, ils ne seront pas considérés comme absents.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



Monsieur le Président du District,
Monsieur le Président de l'US RO-CLAIX
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir de vous accueillir dans notre village, et je remercie le District d'avoir choisi Saint-Romans pour l'organisation de cet événement qu'est votre Assemblée Générale.

Notre village compte environ 1800 habitants, de tous les âges. Avec ses 2 écoles, sa crèche, sa cantine, sa garderie, un city stade, une Ecole de Musique et Espace Anim'... l'accueil des enfants est organisé, de leur naissance jusqu'à leur adolescence !

Le sport en extérieur est diversifié et pour tous les âges également, avec jeu de boules, de pétanque, de tennis, de padel, un parcours initiatique VTT, un espace naturel au Domaine du Marandan qui accueille les cyclistes de passage et les campeurs, une piste d'entraînement d'athlétisme, et un stade de football éclairé et avec des vestiaires.

Notre patrimoine historique est modeste mais remarquable, avec la Chapelle du Calvaire, notre Eglise chargée d'histoire et les séchoirs à noix.

Notre Conseil est attaché à soutenir et aider les nombreuses associations Saint-Romanaises, qu'elles soient culturelles, artistiques ou sportives et nous les réunissons chaque année afin de les rencontrer et connaître leurs projets et leurs besoins.

Mais revenons au sujet du jour : le football... qui passionne ses 200 licenciés et nous offre avec ses équipes, de nombreuses et belles rencontres tout au long de l'année.

L'occasion m'est ainsi donnée de remercier tous les bénévoles qui participent à la vie dynamique de notre village, et sans qui rien de tout cela ne serait possible.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une excellente Assemblée.

Yvan CREACH
Maire de Saint-Romans

Mairie de Saint-Romans
Grand Rue
38160 SAINT-ROMANS
Tel 04 76 38 46 17
www.saint-romans.fr



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



Une belle saison se termine pour l'Us Roclaix qui, fort de ses presque 200 licenciés représentant une dizaine de communes allant des contreforts du Vercors jusqu'au Royans, a pu aligner cette saison 1 ou plusieurs équipes dans toutes les catégories que nous permet le district de L'Isère. Au delà de l'aspect purement sportif, c'est surtout vers notions de respect, de fair play et de plaisir de jouer au football que notre politique de club est tournée et que nos éducateurs s'évertuent à mettre en œuvre tous les week-end sur les terrains de l'Isère.

C'est avec les mêmes intentions que nous sommes ravis d'accueillir l'Assemblée Générale aujourd'hui.

MANIGNAL Guillaume
Président RO CLAIX



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



RAPPORT MORAL SECRETAIRE GENERAL

Septembre 2022, marque le début d'une nouvelle saison sans COVID , la reprise des championnats, les rassemblements, les réunions ...

Les commissions se sont donc remises au travail à plein temps.

Avant de poursuivre la rédaction de ce rapport moral, je souhaitais honorer nos chers membres de commissions du District disparus au cours de cette saison. Un grand merci à eux pour le temps passé au sein de notre structure et pour le travail effectué au sein des commissions.

Que s'est-il passé dans notre District ?

Pour le savoir je vous invite à prendre lecture des rapports d'activité de nos commissions que vous trouverez après le rapport moral.

LA VIE DU DISTRICT

Le Comité Directeur s'est réuni 10 fois cette saison, et les différentes commissions ont fait une cinquantaine de réunions. Trois formations arbitres et quatre formations arbitres auxiliaires ont également été dispensées, à cela il faut ajouter les quatorze réunions de début de saison, d'autres rencontres entre des membres du comité de direction et des clubs

En évaluant à 8000h le nombre d'heures de bénévolat accomplies au sein du District de l'Isère par les bénévoles et se rendre compte de l'importance de ces personnes (**comme dans vos clubs**) pour que le fonctionnement de nos instances soit le meilleur possible.

Le bénévole est une personne indispensable mais malheureusement aussi une espèce en voie de disparition, il existe pourtant des actions pour récompenser les bénévoles comme la journée des bénévoles, mais très peu de demandes faites par les clubs (huit demandes et deux hors délais)

PROXIMITE ET ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Le District souhaite activement être proche de vous. Nous avons accueilli des clubs dans nos locaux et nous nous sommes aussi déplacés chez vous dans vos clubs.

Dans quel but ? : Vous écouter, vous aider dans vos démarches administratives, vous diriger vers les bons interlocuteurs mais aussi pour échanger sur la vie dans vos clubs, sur vos inquiétudes et sur le football en général.

Toujours dans l'optique d'aider et d'accompagner les clubs, le District continue la mise en place d'une permanence le weekend. Cette permanence a été assurée par cinq membres du Comité Directeur.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

NOUVEAUX OUTILS MIS EN PLACE PAR LA FFF

Depuis Juillet 2022, les inscriptions pour les formations éducateurs se font via portail club, cela n'a pas été facile, aussi bien pour les clubs que pour le personnel administratif du District, mais comme tout le monde y a mis de la bonne volonté cela va un petit peu mieux. Depuis début 2023, un nouveau logiciel : FAL (football Animation Loisirs) a également été mis en place par la FFF, surtout pour le foot animation, le secrétariat et quelques bénévoles de commissions ont ainsi pu préparer les plateaux U10 U11 pour la phase de printemps, on peut les remercier car ce nouvel outil mérite d'être finalisé pour pouvoir satisfaire tout le monde (laissons du temps au temps), les clubs n'ayant eu qu'une simple information ont cependant répondu à nos attentes.

CÔTE SPORTIF

De belles performances ont été réalisées avec les accessions au niveau régional des clubs suivants

En seniors	Le Chaton Estrablin FC2A Saint Maurice Exil
En Féminines	GUC
En U20	MOS3R
En U17	Seyssins
En U15	Le Rachais MOS3R
En Futsal	Voreppe

REMERCIEMENTS

Nous pouvons remercier tous les bénévoles pour le travail réalisé dans les commissions et plus particulièrement ceux qui nous quittent après de nombreuses années passées au District. MERCI aussi à nos partenaires, CRÉDIT AGRICOLE, MEMOCLUB, GOZZI SPORT etc... qui depuis plusieurs saisons nous suivent et nous accompagnent tout au long de la saison. Voilà... ces quelques lignes pour partager avec vous notre activité, notre sport et notre passion à tous.

Vous souhaitant à tous de bien vous ressourcer pendant cette trêve estivale, bonnes vacances et à la saison prochaine

Marc Mallet
Secrétaire Général

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

BILAN D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES (C.D.T.I.S - ISERE) SAISON 2022/2023

- 1) Présentation de la Commission des Terrains et Installations Sportives :
La CDTIS Présidé par GUY CHASSIGNEU comprend à ce jour 4 membres :
BALDINO CATALDO - BEJUIT ANDRE - TOUILLON JEAN-FRANCOIS – VITTOZ JEAN
JACQUES

CDTIS -ISERE lors des visites de classement d'installations sportives



- 2) Rôle de la CDTIS –ISERE :
2.1 - Aider à l'amélioration des différentes infrastructures afin de procéder à la classification



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

des lieux de pratique du Football, par des conseils auprès des propriétaires des Installations Sportives (IS).

2.2 - De conseiller et de renseigner les maîtres d'œuvre (dans le cadre de projets de construction et/ou de réhabilitation des (IS) destinées à la pratique du Football en compétition.

2.3 - D'informer les Présidents de clubs, dans le but du classement de (l'IS) en regard du niveau de jeu de l'équipe du club jouant au plus haut niveau.

Les priorités sont axées sur la sérénité des rencontres, la sécurité des joueurs.es et officiels.les, la sécurisation de l'installation sportive.

Pour cela la commission s'appuie sur la Règlementation des Terrains et Installations Sportives de la Fédération Française de Football en date du 01 Juillet 2021.

3) Les Homologations concernent :

A - Les Installations sportives extérieures (Aire de jeu 11 où Foot réduit + ensemble vestiaires)

B - Les Eclairages

C - Les Gymnases + Eclairages

L'homologation, consiste à classer ou à confirmer le classement des installations Sportives suivant des recommandations Fédérales en relation avec le niveau de jeu.

Le classement d'une IS est réalisé pour 10ans, le suivi des classements est effectué par la CD-TIS ainsi que la CRTIS.

La C.D.T.I.S rappelle aux clubs, aux collectivités locales propriétaires des installations que seuls les terrains et installations sportives conformes à la réglementation en vigueur peuvent-être utilisés en compétitions officielles.

Rappel des niveaux de classement des (IS) et (Ecl) en fonction du niveau de jeu dans le district de l'ISERE :

- IS niveau 5 pour : les équipes jouant en D1 et D2 /D1 féminines / Eq jeunes à 11
- IS niveau 6 pour les équipes jouant en D3 à D5
- Eclairage E6 pour les équipes jouant en D1 et D2 / D1 féminines / Eq jeunes à 11

Les clubs qui jouent actuellement sur des installations sportives ne correspondant pas à la réglementation en vigueur, doivent prendre contact auprès de la CDTIS, afin d'étudier avec leur collectivité et propriétaires les meilleures solutions.

4) **Réalisation** : Tout au long de cette saison 2022/2023, la C.D.T.I.S s'est déplacée dans le District de l'ISERE pour renseigner, classer et/ou confirmer des classements d'installations sportives, d'éclairage et des gymnases pour le Futsal.

- Installations Sportives : **40**
- Eclairage terrains : **18**
- Gymnases : **01**
- Visites Collectivités et clubs: **54**

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Bilan de la saison 2022/2023

- De nombreux dossiers traités tant sur le plan du classement des installations sportives, que sur les projets de réhabilitation ou de création.

Nous avons aussi eu à traiter l'aspect réglementaire sur la sécurisation des installations sportives. (Mise aux normes des mains courante – zone de dégagement et zone libre)

Notre commission se doit d'être toujours être à l'écoute et elle se doit d'accompagner tous les clubs et les collectivités afin que chacun.e puisse trouver des solutions aux projets à présenter.

Je tiens personnellement à remercier les membres de la Commission qui ont apporté leur dévouement au bon fonctionnement de la C.D.T.I.S tout au long de cette saison.

Remerciements au Président, aux assistantes administratives (Elisabeth, Maria, Nathalie), et l'ensemble des personnes du District pour leur aide et soutien apportés dans le cadre du bon fonctionnement de notre Commission.

La Commission des Terrains et Installations Sportives vous souhaitent à toutes et à tous de très bonnes Vacances.

Président CDTIS - GUY CHASSIGNEU

F.A.F.A

1 – Présentation :

La C.D.T.I.S, assure le suivi des dossiers subventions sollicités auprès de la Fédération Française de Football, (correspondant au F.A.F.A chapitre équipements).

La responsable administrative assure le suivi des dossiers subventions sollicités auprès de la Fédération Française de Football, (correspondant au F.A.F.A chapitre emplois et transports).

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention nommés ci-après « chapitre »

a. Chapitre Equipements : - Financement d'installations sportives et des locaux Associatifs



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Les Fiches projets :

- cahier des charges FFA terrains foot5 2022/2023
- cahier des charges FFA terrains Beach Soccer 2022/2023
- cahier des charges FFA équipements clubs collectivités 2022/2023
- cahier des charges FFA terrains futsal 2022/2023

b. Chapitre Emploi : Financement de postes administratifs de Ligue et de Districts
Financement de postes de responsables administratif et/ou sportif de club amateur

c. Chapitre Formation : <Bons de formation> destinés aux éducateurs et dirigeants de club

- Cofinancement de formations d'éducateurs et de dirigeants de club (Bourses Formation)
- Financement d'actions collectives de formation des ligues et des districts destinées aux dirigeants.es de club

- Aide à la professionnalisation des ligues et des districts

d. Chapitre Transport : Financement de projets d'acquisition de minibus portés par les clubs amateurs

- Aide aux projets d'acquisition de véhicule(s) de transport

- cahier des charges FFA transport 2022/2023
- cahier des charges FFA bornes recharge électriques 2022/2023

2 - Projets Equipement (2022/2023):

La Ligue Auvergne Rhône Alpes (LAURAFoot) disposait d'une enveloppe Régionale de 853000€ pour les dossiers « Equipement ». Celle-ci a octroyé à notre District une enveloppe « départementale » de 97893€ pour le chapitre « Equipement » et une enveloppe dédiée pour le « Transport ».

L'enveloppe « Equipement » nous a permis de présenter 17 dossiers.

Les 17 dossiers:

1 dossier terrain de grand jeu –

1 dossier (Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires pour un classement fédéral)

5 dossiers (mise en conformité d'un éclairage LED E6 mini)

10 dossiers sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral

Président CDTIS - GUY CHASSIGNEU

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS



Une nouvelle saison s'achève.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif et la répartition des 114 dossiers établis au 10 mai 2023 par la commission des Règlements

motifs des 114 dossiers	%	Nombre	D1	D2	D3	D4	D5	JEUNES	FEMIN	Foot en semaine	COUPES
Réserve irrecevable	7,02%	8	1	1	0	3	0	2	1	0	0
joueurs brûlés : art. 22 : réserve rejetée ou rejetée	19,30%	22	1	3	1	4	1	11	0	0	1
joueurs brûlés : art. 22 : réserve retenue	12,28%	14	0	0	0	1	1	9	1	0	2
évocation joueur suspendu	13,16%	15	7	2	0	3	0	2	1	0	0
évocation joueur suspendu retenue	7,02%	8	3	2	0	3	0	1	1	0	0
joueurs mutés	8,77%	10	0	2	1	3	0	4	2	0	0
joueurs mutés réserve rejetée	5,26%	6	0	1	0	2	0	2	1	0	0
réserve après-match retenue	7,02%	8	0	0	1	0	0	4	1	0	2
matches non joués / à rejouer	6,14%	7	0	0	0	1	1	4 / 2	1	0	0
présence de joueurs non licenciés ou non qualifiés / rejetée	5,26%	6	0	0	0	2	0	3 / 2	1	0	0
joueur en sur-classement / rejetée	3,51%	4	0	0	2	0	0	1	1 / 1	0	0
absence de F.M.I.	3,51%	4	0	0	0	0	0	4	0	0	0
dirigeant suspendu / rejetée	0,88%	1	0	0	0	0	0	1 / 1	0	0	0



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

évocation joueur (deux matchs même week-end retenue)	0,88%	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
forfait : absence d'équipes à l'heure du coup d'envoi	0,88%	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
match arrêté	0,88%	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
match perdu aux deux équipes	0,88%	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
réserve technique / rejetée	0,88%	1	0	0	0	0	0	1 / 1	0	0	0

Ce tableau appelle quelques commentaires :

31% des dossiers sont des réserves liées à l'article 22 des R.G. du District Isère de Football :

- 1ère partie : joueur-joueuse ayant disputé plus de 5 matchs en équipes supérieures
- 2ème partie : joueur-joueuse ayant disputé la dernière rencontre en équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même week-end.

8 dossiers font suite à la présence de joueur-joueuse suspendu-e sur la feuille de match dont 5 en D1 ou D2.

Manque de vigilance sans doute du côté des responsables d'équipes.

Lit-on encore le P.V. ?

Encore et encore (5%) des joueur-joueuses non licencié-es ou non qualifié-es. Même si saison après saison, le nombre de dossiers est en baisse, il y a encore des responsables d'équipes qui prennent des risques énormes Jusqu'à quand !!!

Des accidents aux conséquences parfois dramatiques arrivent dans tous les coins de l'hexagone. Mesdames les éducatrices, Messieurs les éducateurs, soyez vigilants, ne faites pas prendre de risque à vos dirigeants et à votre club. Soyez fermes !!! PAS DE LICENCES, PAS DE MATCH (même amical). Ensemble, disons halte à cela.

Enfin, je voudrais remercier Aline, Daniel, Lucien, Gilbert, et Patrice, mes coéquipiers de la Commission des Règlements qui fournissent, dans la plus grande discrétion et en toute intégrité, un excellent travail travail de fourni (minutie et rigueur) en tout point remarquable.

Bonne vacances à Toutes et à TOUS et rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison.

Jean Marc BOULORD
Président commission des règlements

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPORTIVE

Situation Des licenciés :



Avec pratiquement 33000 licenciés le district progresse de 600 licences par rapport à la saison 2021/2022, soit une progression de 5,7%.

La saison sportive se termine en championnat, seules les coupes dont les demies finales se joueront le jeudi de l'ascension permettront de connaître les équipes participant aux finales qui seront organisées pour les jeunes par le club de LA VALLEE DU GUIERS et pour les séniors par le club de ST QUENTIN FALLAVIER.

La régularité de l'activité sportive a pu être conservée du fait des conditions météorologiques clémentes du mois de février.

Deux difficultés majeures ont été rencontrées sur cette saison, la première la lenteur pour passer de la première à la deuxième phase des catégories U15 et U17, la deuxième les tours de coupe qu'il va falloir repenser.

Catégorie U10/U11 :

Responsables Patrice GALLIN et Daniel HUGOT.

Gérée par la commission sportive, l'organisation des plateaux a été confiée à Patrice GALLIN et à Daniel HUGOT qui se sont répartis notre territoire, afin d'assurer la composition et le calendrier des plateaux.

Une innovation pour l'organisation de ces plateaux, avec la mise en place d'un système de gestion fédéral appelé FAL.

Une première étape de cette procédure de gestion est connue maintenant par une majorité de clubs et a fait l'objet de beaucoup d'investissement du secrétariat et de nos deux responsables leur permettant d'avoir un meilleur suivi des plateaux.

Catégorie U13:

Responsable Daniel GUILLARD.

3116 licenciés, soit 200 licenciés de plus que la saison 2021/2022.

Deux particularités de cette catégorie, la participation de huit équipes à un critérium régional sur la seconde phase.

Il est dommageable que cette saison encore, des clubs aient contesté les désignations des clubs concernés alors que les critères de choix étaient définis.

La deuxième particularité est l'organisation de deux challenges Festival, 108 équipes ont participées au challenge Festival, les autres équipes participant au challenge départemental.

La finale qualificative à la finale régionale s'est déroulée à Voiron, les équipes de MOIRANS et D'EYBENS ont représenté notre district à la Finale régionale à FEURS.

Encore une fois des parents de joueurs même un « éducateur » concernés par une éventuelle qualification au tour régional ne connaissant pas les critères imposés par la FFF ont eu un comportement INADMIS-SIBLE vis-à-vis des représentants du district organisant cette manifestation.

A voir pour la saison prochaine comment mieux communiquer dans les clubs et le public pour ne plus avoir ce genre d'incident.

Catégorie U15:

Responsable Bernard BUOSI.

2761 licenciés, soit 240 licenciés de plus que la saison 2021/2022 représentant une augmentation de 9,5 %

Deux poules de dix équipes en D1.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Pour les équipes restantes la compétition s'est déroulée en deux phases avec une grosse difficulté de passer de la première phase à la deuxième phase dans un délai trop court pour les classements et la composition des poules de la seconde phase.

Une compétition U15 à 8 a été créée pour les clubs avec un effectif réduit ou pour les clubs ayant un effectif ne leur permettant pas d'inscrire une deuxième équipe à 11.

Cet effectif en hausse devrait consolider le championnat U17 de la saison prochaine.

Catégorie U17:

Responsable Dan MARCHAL.

1938 licenciés 183 licenciés de plus que la saison 2021/2022 représentant une augmentation de 10%. Une seule poule de 12 clubs en D1 pour cette saison, à voir avec les éducateurs de cette poule si le niveau de jeu a progressé.

Pour les équipes restantes la compétition s'est déroulée en deux phases avec une grosse difficulté de passer de la première phase à la deuxième phase dans un délai trop court pour les classements et la composition des poules de la seconde phase.

Pour cette catégorie ainsi que la catégorie U17 le comité directeur du 2 mars a décidé de modifier le calendrier futur en rallongeant la phase de brassage qui s'étalera jusqu'à mi-décembre.

Catégorie U20:

Responsable Gérard BOUAT.

L'effectif U18 U19 est stable avec 1232 licenciés, une perte en U20 de 50 licences est constatée.

Catégorie compliquée pas en effectifs mais en termes d'équipes.

Une poule D1 de 12 équipes a été constituée, malheureusement deux forfaits généraux sont intervenus pendant la deuxième phase.

La composition de la D2 a été plus délicate, cependant dans le cadre de l'interdistrict nous avons accueilli des équipes du district de la Drome Ardèche et du district de la Savoie, cela nous a permis de démarrer avec 18 équipes réparties dans deux poules et de proposer une compétition en deux phases.

Là aussi deux forfaits généraux sont intervenus pendant la deuxième phase.

Catégorie SENIORS:

Responsable Michel VACHETTA.

Dans cette catégorie l'effectif est stable avec 7118 licenciés.

La particularité de cette saison est la refonte des poules de D1 et de D2.

En effet à l'assemblée générale d'été, les clubs ont voté le retour d'une seule poule en D1 et de deux poules en D2 pour retrouver un niveau de jeu qui permette aux clubs accédant en ligue de se maintenir plus facilement.

Ceci entraîne naturellement un nombre important de descentes en séries inférieures.

Au moment de cette rédaction il reste deux journées en R3, deux équipes sont d'ores et déjà sur le retour en D1, deux autres vont lutter jusqu'à la fin du championnat pour se maintenir, souhaitons leur de réussir cet objectif, qui aussi nous permettra de diminuer sensiblement les descentes dans les divers niveaux du championnat séniors

Catégorie VETERANS:

Responsable Gilbert REPELLIN.

Un petit nouveau pour gérer cette catégorie.

Un effectif en progression mais un nombre d'équipes stable pour cette saison.

Une nouveauté cette saison, la désignation pour les demies finales des coupes d'un arbitre officiel.

Pour terminer et compléter ce panorama de l'activité de la commission, merci aux membres de la commission pour leur travail, leur implication avec une mention particulière à Annie BRAULT qui en plus du secrétariat assure tous les mardis après-midi le contrôle et la validation des demandes faites par les clubs avec FOOTCLUBS dans le respect des règlements, ceci représente environ 4300 modifications depuis le début de saison.

Pour terminer, je note avec satisfaction le travail collectif effectué par la commission, les décisions font l'objet d'une concertation et les décisions sont prises dans le respect des règlements sportifs de notre District.

Michel VACHETTA

Président Commission sportive

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

COMpte RENDU DE LA COMMISSION FÉMININES



La saison 2022 / 2023 se termine. Que reste t'il de celle ci ? Au niveau des reports, la plupart des clubs ont utilisé foot club pour leurs plannings et leurs éventuelles modifications. Pourtant certains clubs (toujours les mêmes) continuent de ne pas se servir de cet outil et nous inondent de mails dans la semaine précédant les matchs pour effectuer leurs demandes de changement d'horaires ou de terrains. Cela n'est pas normal, cela mobilise des énergies, secrétariat, des bénévoles comme votre serviteur, et cela peut engendrer des erreurs au niveau informatique . Les calendriers sont faits suffisamment à l'avance (sauf exception entre les 2 phases) pour coordonner vos plannings. La prochaine saison, nous vous demandons d'être plus rigoureux, en sachant qu'en matière réglementaire, seuls les plannings affichés sur foot club ou sur le site ont valeur de droit

Au niveau discipline et règlements, une certaine dérive est constatée dans les championnats féminins. Des dossiers en U 15 , non respect des règlements, tant au niveau de la circulaire 4 , que des terrains. Le district a mis en place cette année des observateurs anonymes pour constater ces dérives, et malheureusement des clubs ont été sanctionnés. Pour les éducateurs, et notamment en D1, la « case » formation doit être généralisée pour les éducateurs n'ayant pas de diplôme et au minimum, un CFF1 devrait être obligatoire pour « coacher » cette catégorie. Un groupe de travail sera mis en place pour finaliser ce projet

La commission s'est étoffée avec l'arrivée de 3 jeunes filles, Élodie, Lucie et Typhaine, et prochainement 2 autres jeunes filles devraient intégrer cette commission

Typhaine : chargée des plateaux U 12

Lucie : promotion de l'arbitrage au niveau féminin

Elodie : PV et page Facebook

A ce sujet, le comité directeur avait validé la création d'une page Facebook concernant le foot féminin

Catégorie U12

Jouée en 2 phases, les clubs s'inscrivent sur les dates de leurs choix et des plateaux sont faits selon leurs desiderata

Quelques problèmes de plannings, des clubs qui ne préviennent pas de leurs absences. Doit-on amender ?

Une réflexion va être menée pour améliorer son contenu (U8 à U 13)

Festival U 13



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

G F 38 et Eybens qualifiés pour la finale à Feurs

Domage qu'un forfait ait influencé les résultats

U 15

Forte progression des équipes (41 équipes)

Pour fidéliser nos arbitres féminines nouvellement promues, nous avons de concert avec la commission des arbitres, mis en place, lors de la 2e phase en D 1, la possibilité d'arbitrer cette catégorie ; le retour est bénéfique et nous avons pérennisé cette promotion . Arbitrer des garçons est trop compliqué pour ces jeunes filles commençant l'arbitrage et beaucoup abandonnaient

2 phases

Cette catégorie est concernée par un nombre anormal de reports

Au niveau championnat, 2 solutions

soit nous restons dans la formule 2 phases

soit nous pérennisons la D1 avec un championnat par match aller /retour dès Septembre

U 18 à 8

Parent pauvre du foot féminin avec peu d'équipes

U 18 à 11

Championnat inter districts, une poule de 6 équipes (Drome /Ardèche, Haute Savoie, Isère)

Senior à 8

2 phases

Senior à 11

D 1

Le G U C accède au championnat ligue

D 2

En 2 phases

En 2e phase une poule haute avec 2 montées en D1

Une poule basse avec des matchs équilibrés et pratiquement sans forfaits (dont 2 sont la conséquence de la méconnaissance et de la non lecture du PV)

Le championnat seniors à 11 progresse (25 équipes). Nous remercions la commission des arbitres pour la désignation en D1, d'arbitres tout au long de la saison. Petit bémol dans le manque d'homogénéisation dans l'application des règlements, ce qui peut avoir une incidence pour le bonus malus

Journée de la femme à Gières

Le club de Gières nous a reçus dans ses magnifiques installations, des plateaux foot animation ont été organisés de main de maitre par Jérémy.

Les jeunes filles sont parties ravies de cette journée ainsi que les bénévoles féminines qui ont été remerciées et récompensées pour leur implication dans le foot en général

Plateaux futsal à La Mure

Pendant la période hivernale des plateaux sont organisés dans cette pratique

Les clubs présents remercient la chaleureuse

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



réception du club de Sud Isère et malgré de longs déplacements sont prêts à revenir l'an prochain.

La commission féminine remercie la commission des arbitres pour son implication, la commission des règlements pour son écoute, Jérémie pour son travail et son apport au foot féminin, la commission de discipline pour son application intelligente de ses sanctions, les clubs et leurs bénévoles sans qui, rien ne pourrait se passer, pour le secrétariat qui œuvre dans l'ombre en étant toujours disponible.

Remerciements à notre Président du District, Hervé Giroud-Garampon par son soutien au développement du foot féminin.

Jacques ISSARTEL
Président commission féminines

RAPPORT COMMISSION DE DÉLÉGATION SAISON 2022-2023

-La commission se compose de 20 délégués : « 14 en district, 5 en ligue, 1 en fédéral et 3 observateurs anonyme ».

La commission a intégré 3 observateurs anonyme cette saison (l'article 51 des règlements généraux du district permet de le faire). Pendant plusieurs semaines, ils se sont déplacés sur le terrain et ont fait remontés des informations aux commissions du district. Ils ont effectué 23 observations durant la saison

La commission a effectué 310 délégations au 23 Mai 2023 (sachant qu'il restait les finales des coupes de l'Isère) qui sont réparties de la manière suivante :

SENIORS D1	SENIORS D2	SENIORS D3	SENIORS D4	SENIORS D5	U20 D1
43	33	57	20	27	4



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

U20 D2	U17 D1	U17 D2	U17 D3	U 15 D1
2	19	3	13	4

U15 D2	U15 D3	U13	SENIORS FEM D1	SENIORS FEM D2
4	4	2	5	

OBSERVATIONS ANONYME	COUPE F MARCHIOL	COUPE GROS BALTAZARD	COUPE U 20	COUPE U17	COUPE U15
23	20	9	2	10	6

La commission renouvelle aux clubs :

De ne pas oublier d'avertir les officiels pour les horaires et les terrains afin d'éviter tout problème les jours de match.

De continuer de respecter les délais de demande de délégué : A savoir 15 jours à l'avance pour les matchs de championnat et dans les 5 jours après le tirage des coupes.

Remerciements :

La commission souhaite remercier très sincèrement tous les délégués du district pour leur investissement et leur sérieux durant toute la saison 2022-2023.

La commission souhaite aussi remercier les délégués de ligue, fédéral et les membres du comité de direction qui sont venus aider les délégués du district lors des Week end les plus intenses.

La commission remercie le secrétariat et les membres du district pour ses actions tout au long de l'année.

Recrutement :

La commission est à la recherche de nouveaux délégués pour la saison 2023-2024, si vous êtes intéressé et motivé pour exercer ce rôle, que vous avez un minimum de connaissance des lois du jeu et de l'informatique, n'hésitez pas à envoyer votre candidature à la commission.

La commission souhaite de très bonnes vacances à tous les bénévoles, présidents(es), joueurs(es) du district de l'Isère.

CICERON Fabien
Président de la commission de délégations

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE



COMPOSITION DE LA COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

La CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) était animée par Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI et Patrick MONIER.

ENGAGEMENTS

Foot à 11 : en raison d'un nombre insuffisant d'équipes engagées, les compétitions foot entreprise à 11 n'ont malheureusement pas pu démarrer cette saison. À la suite d'une réunion avec les clubs, la CFSE proposera d'ouvrir la compétition aux équipes foot libre (comme cela existe pour le foot à 8) la saison prochaine, avec des matchs le lundi soir.

Foot à 8 : 27 équipes ont participé aux compétitions foot à 8, dont les équipes de Air Liquide, ASPTT 1 La Poste, ASPTT 2 ST et CEA Grenoble qui n'ont pu s'engager à 11.

COMPÉTITIONS

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D1 : 10 équipes engagées. À 2 journées de la fin du championnat et quelques matchs en retard, le titre devrait se jouer entre Jarrie-Champ 1 (35 pts) et St-Georges-de-Commiers 2 (34 pts), Rachais 2 et Eybens 2 étant trop distancés.

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D2 : championnat disputé en 2 phases.

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D2 Phase 1 : 16 équipes engagées, 2 poules de 8 (matchs aller uniquement). Pour la 2^{ème} phase (matchs aller/retour), les 4 premiers de chaque poule ont composé la poule Accession et les autres équipes la poule Maintien.

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D2 Phase 2, poule A : 8 équipes engagées en poule Accession (pour la montée en D1). À 3 journées de la fin du championnat et quelques matchs en retard, les équipes de Tunisiens SMH 2 (24 pts), Deux Rochers 4 (22 pts) et Rachais 3 (19 pts) occupent les 3 premières places.

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D2 Phase 2, poule B : la poule Maintien a été établie pour 10 équipes (2 équipes étant attendues pour la 2^{ème} phase). Ce championnat s'est déroulé en débutant avec 8 équipes et la CFSE a dû établir un calendrier un peu particulier pour éviter 2 exempts par journée après la première journée. La CFSE tient à remercier toutes les équipes qui ont dû et su s'adapter à ce bouleversement, notamment ensuite avec l'engagement d'une 9^{ème} équipe et des matchs supplémentaires à rattraper.

Coupe Nationale Foot Entreprise à 11 : 1 seule équipe engagée, Air Liquide. Air Liquide a battu les Cheminots de Gerzat dans le Puy-de-Dôme (3-2) avant d'être éliminé aux tirs au but en 1/32^{èmes} de finale par l'AS Médicale Plus à Clermont-Ferrand (1-1, 3 tirs au but à 2).

Coupe de l'Isère Senior à 8 et Entreprise : 26 équipes engagées (Air Liquide n'y a pas participé n'ayant pas disputé la 1^{ère} phase du championnat D2). Phase éliminatoire avec 4 matches par équipe, puis 1/4 de finale entre les 8 premiers du classement (après 1 match de barrage). La finale opposera Jarrie-Champ 1 (D1) et St-Georges-de-Commiers 2 (D1), elle aura lieu vendredi 02 juin 2023 à 20h00 à Varcès.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



ADMINISTRATIF

Arbitrage : pas de matchs à 11 à arbitrer. La CFSE remercie la Commission des Arbitres pour la désignation rapide des arbitres pour les demi-finales et la finale de la coupe à 8.

Discipline : 2 réunions ont été organisées à la suite de quelques regrettables incidents en D2 qui ont perturbé un championnat auto-arbitré et disputé pourtant dans un bon esprit général. Gageons que ces rencontres entre dirigeants furent constructives pour repartir du « **bon pied** » la saison prochaine.

Règlements : les équipes ont fait preuve de vigilance quant à leurs demandes de licences. La CFSE se joint à elles pour remercier la Commission des Règlements et son président Jean-Marc BOULORD pour sa disponibilité et les réponses qu'il leur a apportées.

Secrétariat : les dirigeantes et dirigeants des clubs ainsi que la CFSE remercient les secrétaires pour leur disponibilité et leur réactivité (modifications tardives par exemple). **Trésorerie** : quelques soucis avec des feuilles de match, principalement dus à des changements d'organisation au sein de clubs ou à la suite de la restructuration du calendrier en phase 2. La CFSE rappelle l'importance d'établir correctement les FM (scores, date, etc.).

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Réunion de fin de saison de la CFSE : lundi 19/06/2023 à 19h30 (à confirmer).

Assemblée Générale d'Été du District : vendredi 30/06/2023 à St-Romans.

Sassenage, mardi 23 mai 2023

Le Président de la Commission, Patrick MONIER.

COMMISSION MEDICALE : COMPTE RENDU DE LA SAISON 2022-2023



Au cours de la saison qui se termine la commission médicale a réalisé de nouvelles actions, dans le cadre du Programme Educatif Fédéral (PEF).

- * Des réunions de secteur sur les thèmes de la « diététique-nutrition » d'une part, et « les premiers soins sur le terrain » d'autre part.
- 2 réunions ont eu lieu à l'automne sur les secteurs de Bièvre Valloire et Basse Isère, grâce à l'accueil chaleureux et attentionné des clubs de Primarette et La Tour Saint Clair, attirant un public nombreux et intéressé.
- 3 autres réunions étaient prévues au printemps sur les autres secteurs, mais ont dû être annulées faute de participants.
- * Des actions auprès de clubs inscrits au P E F et demandeurs dans le domaine de la nutrition. Notre diététicienne, Marion Counil est intervenue, sous forme de jeux, dans 3 clubs auprès des jeunes licenciés, et au district auprès d'un stage de féminines U11 à U14.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

La saison prochaine, outre la diététicienne, un médecin et un kinésithérapeute de la commission sont prêts à intervenir de la même façon, sous forme de jeux, lors des entraînements des jeunes. Si votre club, inscrit au P E F, est intéressé, faites-vous connaître.

* La commission continue à gérer les dossiers médicaux des arbitres. La modification des examens demandés ne facilite la tâche de personne. Merci d'être bien attentif à ce qui est demandé, principalement selon votre âge.

Bon été à tous et revenez en pleine forme la saison prochaine !

Dr Christian SCELLIER
Président commission médicale

COMPTES RENDUS COMMISSION DE DISCIPLINE



Cette saison a été, comme les précédentes, marquée par de nombreux incidents. Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 6 juillet 2022, avait décidé d'aggraver les sanctions consécutives à des violences physiques sur officiels. Heureusement, nous n'avons pas eu à appliquer ces sanctions aggravées.

Par contre, la commission a dû ouvrir des dossiers suite à des menaces ou des violences verbales sur les officiels. Les incidents liés à l'environnement ont également été très nombreux.

Les dossiers soumis à l'instruction, du fait d'incidents graves, ont plus que doublés lors de cette saison. En effet, nous avons effectué 14 confrontations et 38 auditions, soit 52 convocations. Les instructeurs ont donc été fortement sollicités et la commission a procédé, depuis début novembre, à 2 auditions chaque semaine. Nous notons un nombre plus importants de matchs arrêtés, quelquefois à la 93^{ème} minute voire à la 96^{ème} minute !

Il convient de remarquer que malgré la refonte des poules et l'arbitrage par un seul officiel en D1 Séniors, nous notons très peu de dossiers ouverts en Séniors D1 et D2. Félicitations aux équipes et dirigeants de ces équipes.

Par contre, sans être alarmiste, une action devra être menée sur les catégories jeunes où de nombreux incidents ont été détectés. Peut-être, faudra-t-il la saison prochaine privilégier l'envoi de délégués officiels ou d'observateurs anonymes sur ces catégories ? En effet sur les 480 dossiers ouverts cette saison, 35% le sont pour des jeunes (U13 à U20). Le comble est que même sur les catégories U13 nous sommes dans l'obligation d'ouvrir des dossiers d'instruction, suite au comportement inadmissible des parents et parfois des



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

dirigeants.

La Fédération Française de Football a adopté lors de sa dernière Assemblée Générale un nouveau barème de sanctions disciplinaires sur les comportements répréhensibles visant les officiels. Il entrera en vigueur pour la saison 2023/2024. Les sanctions prévues aux articles 8 à 13 du barème disciplinaire ont été très fortement aggravées.

Je terminerai en remerciant les 3 instructeurs, les membres de la commission qui ont encore fourni un travail sérieux tout au long de la saison et le personnel administratif du District sur qui nous pouvons compter.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Jean-Louis SOZET
Président de la commission de Discipline

COMPTE RENDU COMMISSION D'APPEL



Voilà la saison se termine, c'est le moment de faire le point sur cette dernière pour la commission d'appel. Au niveau de la composition de la commission, cette dernière s'est étoffé de 2 nouvelles personnes, mais numériquement il faut en compter qu'une.

En effet, Franck VAILLANT nous a rejoints pour remplacer notre ami André SECCO, trop tôt disparu la saison précédente, et Christophe PION a fait un come-back à ma demande, avec des dispositions convenues au préalable ensemble, dans des cas spécifiques suite à différentes situations où, en fin de saison dernière nous nous sommes retrouvés en difficultés pour composer une commission conforme en fonction d'absences de certains membres notamment en arrivant au moment des congés en fin de saison.

Cette saison, au jour où nous écrivons ce rapport, la commission a traité 46 dossiers, qui sont répartis en 19 dossiers réglementaires et 27 dossiers disciplinaires. Plusieurs appels de clubs ont fait l'objet également d'un appel du comité directeur, ce qui permet à la commission de revenir sur toutes les sanctions et autorise à cette dernière de les aggraver en cas de faits ou éléments nouveaux avérés.

Contrairement à la saison antérieure, nous avons depuis ce mois de janvier placé les dossiers dans le cadre de la procédure d'urgence pour ne pas finir la saison comme la précédente à crouler sous les dossiers.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Croire que tous les dossiers sont les mêmes, est une grosse erreur. Chaque dossier est bien différent, et constitue à chaque fois, une étude poussée, une écoute attentive, des débats et points de vue parfois animés entre nous, des recherches de points de règlements appropriés, et, une rédaction d'attendu confirmé par tous les membres présents à l'audition.

Un P.V de la commission d'appel ne se fait pas sur la seule journée de la réunion de commission mais sur toute une semaine.

Nous ferons part également dans ce compte rendu annuel, que nous sommes informés d'absences à audition sans justificatif (souvent au dernier moment), mais que nous suivons à la lettre l'article 71 des règlements généraux du D.I.F, ce qui nous a permis, soit de recevoir les justificatifs d'absences conformessoit plus étonnamment la présence physique des « absents » pour ne pas être sanctionnés, comme quoi ! Nous rajouterons que les personnes convoquées ne le sont jamais pour rien, car elles ont, soit un lien direct avec les décisions ou suspensions, soit elles ont des responsabilités (Président, dirigeant responsable sur la feuille de match, délégué club)

Enfin, en toute amitié sportive, je vous rappelle que la procédure à respecter figure toute les semaines sur le P.V

Je voudrais sincèrement remercier tous les membres de ma commission, pour leurs investissements et leurs disponibilités. Leurs compétences et connaissances diverses ont permis un bon fonctionnement de la commission tout au long de cette saison. Mes remerciements iront également aux différents Présidents des commissions du D.I.F, et notamment ceux de la discipline et des règlements qui ont, quand ils l'ont pu, ou en désignant un de leur membre de commission, répondu présents à chaque convocation de notre commission, permettant de ce fait d'expliquer dans les moindres détails devant la commission et les « appelants » ce qui les avaient amenés à prendre leurs(s) décision(s). Remerciements également au Président du D.I.F, qui sans jamais intervenir dans nos dossiers, nous a apporté et accordé toute sa confiance.

A toute mon équipe et à toutes les composantes qui constituent le football Isérois, je souhaite de bonnes vacances, de revenir en pleine forme plutôt que devant nous en commission

Marc MONTMAYEUR

Président commission d'Appel



RAPPORT D'ACTIVITE COMMISSION DES ARBITRES DE LA SAISON 2022-2023



Tout comme la saison précédente, le démarrage de la saison 2022-2023 a été difficile, car très peu d'arbitres avaient renouvelé leur dossier pour le début du mois de septembre. La CDA a dû composer avec l'effectif d'arbitres à jour (soit 89 arbitres) pour les désignations des catégories D1-D2 District, Ligue et une partie de la D3.

Le comité directeur du District, en accord avec la CDA, a pris la décision de ne pas mettre d'arbitres assistants sur les rencontres D1 afin d'avoir plus d'officiels pour couvrir les compétitions de la D3 à la D4 (partiellement par poules). Décision prise pour la première partie de saison, allant jusqu'à la trêve hivernale.

Arrivé à cette période, une revue des effectifs et une discussion sur les besoins en nombre d'arbitre a été effectuée par le Comité Directeur et la Commission des Arbitres. Une évocation de mettre des jeunes arbitres de 18 ans et plus en assistants en D1 a été prise en compte avec 20 arbitres jeunes sollicités pour une formation d'arbitres assistants, effectuée pendant la trêve hivernale. Il y a eu 10 arbitres présents et 6 arbitres engagés pour le dimanche avec des problèmes de déplacements.

La solution proposée n'ayant pas été efficace, elle ne sera pas retenue par le CD. Ne pouvant pas couvrir les besoins quant aux quantités d'arbitres, la décision de ne pas remettre d'arbitres assistants en D1 et de poursuivre la décision prise en début de saison. La CDA a voulu avoir un constat de cet arbitrage en D1 (sans AA) au niveau de la discipline, qui n'a pas relevé de problèmes de discipline particuliers dans cette catégorie pour cette saison. La CDA félicite les officiels qui ont évolué sur les matchs de D1 pour leur implication.

La Commission des Arbitres a pris contact avec l'ensemble du corps arbitral non à jour au démarrage de la saison, afin de les encourager quant à leur reprise et leur réinscription ; malgré nos efforts, nous avons déploré un certain nombre d'abandon d'anciens arbitres licenciés.

Le recrutement de nouveaux promus en arbitrage devenant important, nous avons engagé un nouvel effort sur les formations :

Trois formations Arbitres Auxiliaires ont été organisées pour les clubs voulant faire officier des bénévoles sur leurs rencontres. Deux eurent lieu au District et une a été délocalisée à Estrablin, 77 arbitres auxiliaires formés.

- Trois Formations Initiales en Arbitrage (FIA), deux au District et une délocalisée à Moidieu, pour nous permettre de recruter 48 nouveaux arbitres.

La Commission des Arbitres a dû prendre des décisions sur les problèmes de discipline concernant certains arbitres. Elles ont été prises sans parti pris dans un souci d'équité et de crédibilité pour l'ensemble du corps arbitral.

Cette saison a également vu quelques problèmes au sein de la CDA, certains membres ont été contactés par des personnes extérieures pour investir et reprendre la CDA ; et cela sans tenir compte du règlement du district en vigueur et le mandat qui va jusqu'à juin 2024. Les choses ont été mises au clair avec les personnes concernées pour continuer le travail sereinement jusqu'à la fin de cette saison et la saison prochaine.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Le règlement intérieur de la CDA a été revu et remis au goût du jour avec des modifications pour être plus juste pour les arbitres concernant leurs investissements. Un système de bonus-malus a été mis en place par rapport aux efforts et notes obtenues durant les stages, les questionnaires, les tests physiques et le suivi d'arbitres. Cela va aider les arbitres les plus sérieux pour la montée en catégorie supérieure lors des classements d'arbitres de fin de saison. Le règlement intérieur de la CDA a été envoyé à la LAURA FOOT pour approbation et doit être mis en place la saison prochaine après son officialisation par le comité directeur du district.

Le district a envoyé par mail en cette fin de saison 2022-2023 (au mois de mars) à tous les arbitres en activité le dossier médical et les documents affairant pour le renouvellement de leur dossier à faire au plus tôt pour anticiper et éviter les problèmes de ces deux dernières saisons concernant les effectifs d'arbitres de démarrage en septembre. En espérant que cela va motiver les arbitres à faire le nécessaire rapidement pour le renouvellement de leur dossier et ne pas attendre le dernier moment à la fin du mois d'août pour être opérationnel.

La CDA tient compte des changements portés par la FFF relatif à la réforme des championnats, impactant les classements d'arbitres par catégorie de la saison prochaine.

Je tenais à remercier tous les membres de la Commission pour leurs implications, en particulier les désignateurs qui ont été fortement sollicités et mis à contribution que ce soit en semaine comme les week-ends. Je tenais à également remercier les arbitres, les observateurs, les tuteurs ainsi que les formateurs arbitres pour l'investissement dont ils ont su faire preuve pour nous aider à faire évoluer et avancer l'arbitrage isérois.

En cette fin de saison, Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances et vous invite à renouveler votre dossier et licence pour la reprise fin Août. J'espère vous retrouver à la saison prochaine pour une grande et complète saison de football.

Sportivement,

Joseph SABATINO,
Président de la Commission des Arbitres





BILAN DE LA COMMISSION TECHNIQUE – SAISON 2022-2023

Bilan PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF) - Saison 2022/2023

BILAN ACTIONS PPF saison 22/23						
Année d'âge	ACTION FINALE REG	NB RASS DEP	NB LICENCIE DEP	NB JOUEUR OBSERVE	EFFECTIF SELECTION DEP	NB JOUEUR RETENU RASS LIGUE
U16 2007	RASS. ACADEMIQUE Quadrangulaire	2	1052	70	16	4
U15 2008	COUPE INTERDISTRICTS	6	1351	150	16	6
U14 2009	RASS. INTERDISTRICTS	6	1410	600	16	3
U13 2010	Rassemblements Régionaux Pôle Espoirs	7	1556	600		25
U12 2011	Rassemblement Régional	8	1560	60		9
U16 2007 U17 2006 U18 2005	Rassemblement Régional U16 & U18	1	31	26		3
U15 2008 U14 2009	RASS. INTERDISTRICTS U15	2	8	43	10	6

➤ PPF U16 (joueurs nés en 2007) :

Nous avons réalisé 2 rassemblements avec casi les mêmes joueurs convoqués sur nos actions finales au niveau départemental et régional la saison dernière, afin de suivre leur évolution et préparer la sélection au rassemblement académique. L'équipe a fait preuve de beaucoup de réussite offensive en gagnant contre les équipes des Districts de la Savoie, et de la Haute-Savoie. C'est avec regret qu'elle perd à la dernière minute contre le District de la Drôme Ardèche. Les joueurs de ce groupe ont montré beaucoup de solidarité et un état d'esprit irréprochable. Malgré les conditions dantesques avec une pluie battante et énormément de vent, nous félicitons l'ensemble des joueurs pour avoir donné leur maximum sur ce rassemblement régional.

➤ PPF U15 (joueurs nés en 2008) :

Les 16 joueurs sélectionnés pour jouer la Coupe Interdistrict ont été retenus à la suite des différents rassemblements proposés et des matchs de championnat régional observés, en vue de réaliser du suivi et du perfectionnement. Au cours de cette compétition ce groupe a appliqué avec sérieux les consignes du staff et tous les joueurs ont fait beaucoup d'efforts pour rester solide dans l'animation défensive. L'équipe encaisse seulement 2 buts sur des phases arrêtées contre l'Ain (sur corner) et la Haute-Loire (sur coup-franc). Dans le 1^{er} match contre la sélection Lyon-Rhône, vainqueur de cette édition, il nous a fallu qu'un seul moment d'hésitation sur une touche offensive dans la moitié de terrain adverse pour que cette équipe en profite pour marquer d'une superbe frappe sous la barre transversale de notre portier. Malgré la défaite, cela reste un match pleinement réussi dans l'envie de s'engager et de s'impliquer dans les actions col-

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

lectives et individuelles demandées par le staff. Nous avons tout de même manqué d'efficacité devant le but pour valoriser la véritable envie des joueurs de performer. D'autre part, nos adversaires ont montré le même état d'esprit et nous constatons chaque année que les rencontres sont très intenses, alors qu'il y a beaucoup de fatigue cumulée sur ces 3 jours de compétition. Beaucoup de joueurs de la sélection se sont blessés et nous regrettons l'arrêt total sur ordre médical d'un de nos gardiens de but le 1^{er} jour et de notre capitaine pour le dernier jour. Merci à eux d'être restés présents avec le groupe. C'est pour cela que l'ensemble du staff félicite les joueurs pour leur comportement sur et en dehors du terrain. Ils ont répondu à l'exigence de cette compétition par beaucoup d'altruisme. Un groupe solidaire et rigoureux dans le travail proposé. La vie en collectivité et toute l'énergie mobilisée par les joueurs a renforcé la cohésion. Le manque du téléphone portable s'est fait ressentir pour certains jeunes mais vite oublié par la vie de groupe.

➤ PPF U14 (joueurs nés en 2009) :

Plusieurs rassemblements et des matchs de préparation ont été organisés pour détecter et suivre les meilleurs joueurs du département. Ces actions nous ont permis de constituer une sélection de 16 joueurs dont 2 gardiens de but afin de participer à un rassemblement interdistrict sur une journée. L'équipe a réalisé deux premiers matchs le matin contre les sélections de l'Allier et Lyon-Rhône, intéressants dans le contenu mais qui finissent par un nul et qu'elle perd aux penalties. Le groupe a démontré de la maîtrise dans le jeu de possession, avec très peu de situations concédées. Nous sommes tout de même menés au score par deux fois et très rapidement à la suite d'erreurs individuelles. En revanche, nous notons que les joueurs sont restés concentrés dans leur match et ont su revenir au score. Le match de l'après-midi contre l'Ain s'est enchaîné très vite après le repas et il a été très moyen dans la prestation des joueurs. Il manque à cette équipe quelques atouts offensifs pour pouvoir être plus décisive dans les zones de déséquilibres et de finition. Le secteur défensif sera encore à améliorer pour faire preuve de plus de solidité. Le groupe semble avoir beaucoup d'abnégation et nous tenons à les féliciter pour leur état d'esprit.



➤ PPF U13 (joueurs nés en 2009) :

Une série d'actions a été menée tout au long de la saison pour répondre aux objectifs suivants au niveau départemental :



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

- Garantir un suivi des joueurs de cette génération
- Détecter les meilleurs joueurs pour accéder au concours du pôle espoirs.

Plus d'une 15ème d'éducateurs impliqués dans les détectations départementales à la fois sur les rassemblements et sur les rencontres observées. Les rassemblements s'adressent aux joueurs des clubs évoluant dans le championnat départemental de niveau D1. En revanche, une « Journée Open » est organisée pour les autres joueurs qui voudraient rejoindre ces actions de brassage. C'est encore une génération où l'on a pu remarquer de la quantité et de la qualité au poste de Gardien de but. Cependant, il manque encore de qualité au poste de défenseurs axiaux et latéraux. Le travail de jonglage est toujours à améliorer afin de performer un peu plus dans les tests mais aussi pour progresser au point de vue de la coordination motrice et permettre plus de finesse technique. Plusieurs joueurs représentants des clubs isérois participeront encore cette saison au stage probatoire, dernière étape avant de faire partie de la prochaine promotion du pôle espoirs de Lyon.

➤ Centre de Perfectionnement Spécifique (CPS) U12 (joueurs nés en 2010) :

L'objectif de ces rendez-vous mensuels était de réunir par secteur des joueurs aux profils intéressants et motivés pour qu'ils suivent des séances menées par des membres de la Commission Technique du District de l'Isère et avec l'aide d'autres éducateurs de club diplômés.

Nous avons des bons retours de la part des joueurs, de leurs parents et de leur éducateur respectif. Les jeunes nous semblent contents de venir régulièrement. Nous avons pu voir que ces séances associées à celles vécues en club permettent aux joueurs de progresser. Nous avons beaucoup insisté sur les fondamentaux techniques et sur certains principes de base du jeu pour les gardiens de but, les défenseurs et les attaquants. Nos techniciens sont satisfaits de l'investissement des joueurs, même s'ils ont dû jongler avec les conditions météorologiques et les présences des joueurs, tout ça avec le soutien sans faille des clubs qui ont accueilli les CPS ainsi que les intervenants.

➤ PPF U15 / U16 / U18 Futsal (joueurs nés en 2007 / 2006 / 2005 & 2004) :

Pour la première année, la Ligue organisée des rassemblements interdistricts U15 sous la forme de triangulaire sur des demi-journées. L'enjeu était donc de continuer à détecter et à sélectionner les joueurs pour composer l'équipe représentant le District de l'Isère pour affronter dans cette compétition le District Lyon-Rhône et le District de l'Ain. A l'issue de ce rassemblement, les meilleurs joueurs ont été retenus pour préparer le rassemblement inter ligues avec la sélection Auvergne - Rhône-Alpes. L'action finale sur le plan national se termine par un stage probatoire pour accéder au pôle France. Concernant les joueurs des catégories U16 à U18, nous avons aussi réalisé un rassemblement départemental afin d'identifier les joueurs qui auraient le niveau pour participer aux rassemblements et stages de Ligue en vue d'être retenu pour intégrer la sélection régionale U18 et participer au rassemblement inter Ligue.

Nous remarquons que les joueurs sont de plus en plus dans la double pratique. Certains pratiquent le futsal depuis leur plus jeune âge et s'entraînent de mieux en mieux dans les clubs. Nous sommes satisfaits de la prestation de notre sélection départementale U15 qui s'est montrée très entreprenante dans son jeu avec la volonté de mettre de l'intensité, d'effectuer des rotations de poste dans l'animation offensive et d'être plutôt décisif dans les phases de transitions.

➤ Projet de Performance Fédéral - Football Féminin

Cette saison, une cinquantaine de joueuses ont été suivies par la Commission Technique dans le cadre du Projet de Performance Fédéral.

Un grand merci aux clubs pour leur travail au quotidien avec les joueuses et aux nombreux relais de la Commission Féminines Elargie pour leur aide lors des actions et les nombreux échanges permettant l'identification de nouvelles joueuses à suivre.

4 stages de perfectionnement ont pu être proposés aux jeunes licenciées, leur permettant de se connaître,

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

d'instaurer un cadre de fonctionnement commun et d'assurer aux éducateurs un suivi plus important sur les joueuses de U12F à U15F.

Un Rassemblement Inter-Districts U15F s'est tenu en Novembre 2022 ; la sélection Iséroise a bien figuré dans le contenu des rencontres mais n'a malheureusement pas réussi à se qualifier pour le dernier tour régional. Le Rassemblement Inter-Districts U14F a eu lieu en Avril 2023 avec une 2nde place pour le District de l'Isère et une génération intéressante pour les années futures.



Ci-dessus le groupe U14F/U13F lors du RID d'Avril 2023.

Foot en Milieu Scolaire Collège et Lycée

Le club de l'U.S. Reventin s'est désengagé du dispositif en début de saison pour différentes raisons. A notre grand regret, le principal du Lycée Galilée à Vienne ne renouvelera pas la section pour la prochaine rentrée. Il en sera de même pour le collège Laforêt à St Genix sur Guiers ne poursuivra pas cette « option foot » en partenariat avec le club du F.C. Vallée du Guiers, telle qu'elle existait précédemment pour l'Education Nationale et les instances fédérales.

Nous avons accompagné les projets d'ouverture de 2 nouvelles sections sportives pour la rentrée scolaire 2023 : le collège St François à la Côte St André avec le club support Football Côte St André et le collège François Auguste Ravier associés avec les clubs de l'U.S. Creys-Morestel et A.S. Vezeronce-Huert.

		DISTRICT : ISERE		SAISON : 2022-2023							
				EFFECTIF JOUEURS / JOUEUSES							
Collège Lycée	Etablissements	Type	Club Support	6°	5°	4°	3°	2°	1°	Term.	TOTAL
Collège	LA FORÊT (St Genix sur Guiers)	Mixte	VALLEE DU GUIERS F.C.	16	16	14	14				60
Collège	PRIVÉ SAINT BRUNO (La Tour du Pin)	Mixte	F.C. LA TOUR ST CLAIR	10	8	7	7				32
Collège	Edouard VAILLANT (St Martin d'Hères)	Mixte	GRENOBLE FOOT 38	9	1	0	6				16
Collège	Pablo PICASSO (Echirolles)	Mixte	FC ECHIROLLES	7	6	8	8				29
Collège	Martin LUTERKING (Charvieu)	Mixte	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX	10	10						20
Lycée	GALILEE (Vienne)	Garçons	U.S. REVENTINOISE					6	6	6	18
Lycée	GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ANDRÉ ARGOUGES (Grenoble)	Féminines	GRENOBLE FOOT 38					7	6	6	19
Lycée	GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ANDRÉ ARGOUGES - E. MOUNIER (Grenoble) - LP EDISON (Echirolles)	Garçons	GRENOBLE FOOT 38					14	12	12	40
Lycée	GENERAL ET TECHNOLOGIQUE L'OISELET (Bourgoin J.) PHILIBERT DELORME (L'Isle d'Abeau) LEONARD DE VINCI (Villefontaine)	Garçons	F.C. BOURGOIN JALLIEU					21	20		41

Bilan Foot et Futsal Adapté - Saison 2022/2023

Pour cette saison, nous avons renouvelé notre partenariat avec le Comité Départemental de Sport Adapté (CDSA). Nous continuons à apporter notre aide à l'organisation du Championnat de Football Sport Adapté bi-départemental avec les 2 comités Sport adapté Isère et Savoie. 7 plateaux sont programmés sur la saison, dont 2 sur la pratique Futsal et les autres sur la pratique foot à 7. Les lieux sont répartis pour équilibrer au mieux les déplacements (Grenoble / Chambéry / St Pierre d'Allevard, la vallée du Grésivaudan...). La Finale du championnat, s'organisera une nouvelle fois avec le Football Club Crolles Bernin, et se déroulera le mercredi 14 juin 2023 à partir de 10h au stade de la Dent de Crolles.

Nous sommes contents de voir plusieurs clubs isérois proposés des séances avec des jeunes ou des adultes en lien avec des établissements du type Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) ou Institut Médico Educatif (IME), qui aident les jeunes atteints de troubles du comportement. Nous vous rappelons aussi que le Comité Départemental de Sport Adapté de l'Isère nous met à disposition son agent de développement pour réaliser des temps d'informations au cours des formations CFF1 afin d'aborder avec les éducateurs les familles de handicaps, les conséquences pédagogiques pour ces publics et les compétitions de football adapté existantes.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



Bilan Développement et Animation des Pratiques (DAP)

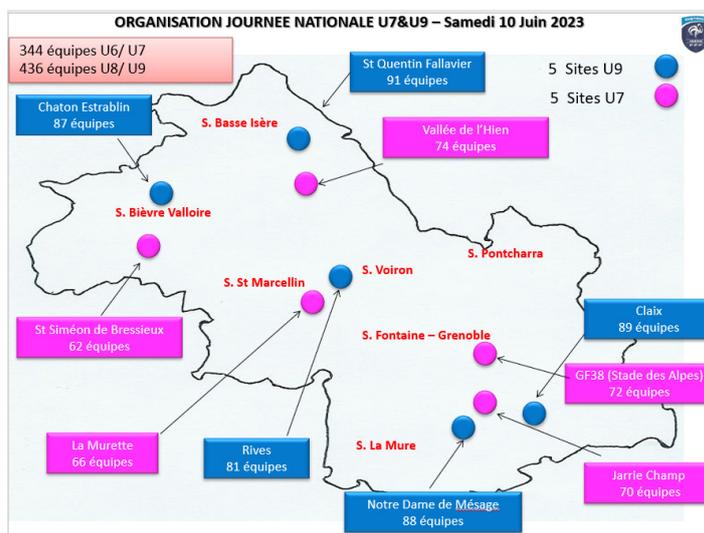
Saison 2022/2023

➤ Football des Jeunes U6 à U13

Le bilan des plateaux U6/U9 est globalement positif au niveau de l'état d'esprit général malgré quelques dérives qui subsistent concernant certaines lois du jeu (Respect des effectifs notamment). Nous déplorons également un certain décalage entre le nombre d'équipes inscrites sur les plateaux et le nombre d'équipes réellement présentes ; constat fait des dans de nombreux clubs où beaucoup de joueurs(ses) viennent en séance mais pas sur les plateaux.

Pour les opérations événementielles le Festival départemental U13G et U13F s'est tenu à Coublevie (16 équipes masculines présentes et 7 équipes féminines) ; les équipes du FC Moirans et OC Eybens ont représenté le District de l'Isère lors du Festival Régional ; chez les filles ce sont le GF38 et l'OC Eybens qui étaient présents.

Enfin, la grande fête du football d'animation aura lieu le samedi 10 Juin avec la Journée Nationale U6/U9 (organisation à trouver ci-dessous).



Pour la seconde saison consécutive, les Commissions Technique & Féminines ont mis en place (avec le District de Savoie) des plateaux U10F/U11F/U12F (environ 14 dates sur la saison).

Le bilan des clubs et des instances étant très satisfaisant cette pratique sera très certainement renouvelée la saison prochaine.

A noter également le retour de la Journée de la Femme le dimanche 12 mars à Gières où 101 joueuses de U8F à U11F étaient présentes sur des plateaux à 5 pour les U8F/U9F et plateaux à 8 pour les U10F/U11F



Ci-dessus les participantes et l'encadrement de la Journée de la Femme (Mars 2023)

Nous tenons également à remercier la commission Foot d'Animation et ses 15 responsables de secteur pour le travail effectué au quotidien pour la bonne organisation des plateaux U6/U9 dans leurs secteurs respectifs.

➤ Label Jeunes FFF

Depuis Septembre 2015, le Label Jeunes a remplacé le Label Ecole de Foot. Ce nouveau Label mis en place par la Fédération Française de Football, via les Ligues et les Districts, a pour but d'accompagner les clubs dans leur structuration autour de 4 axes :

- ❑ Le projet associatif vise à structurer le club de façon à obtenir une organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, dans le souci d'optimiser l'attractivité du club et de développer ainsi le mieux vivre ensemble.
- ❑ Le projet sportif vise à définir les formes et les niveaux de pratique du club en adéquation avec les besoins des pratiquants et déterminer les normes d'encadrement ainsi que les climats et les contenus et d'entraînement.
- ❑ Le projet éducatif vise à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de règles de vie et du jeu au sein et en dehors du club.
- ❑ Le projet d'encadrement et de formation vise à évaluer les besoins en termes d'encadrement et renforcer ainsi le niveau de compétences des encadrants du club.

Concernant le District de l'Isère 9 clubs étaient suivis et accompagnés par la Commission Technique et Commission de Labellisation et deux clubs avaient candidaté pour le Label Ecole de Football Féminines.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Label Jeunes FFF		
FC2A	Renouvellement	En attente de la Commission de Labellisation Régionale
US ST PAUL DE VARCES		
FC SUD ISERE		
2 ROCHERS FC		
US GIERES	Nouvelle demande	
FC VALLEE DE LAGRESSE		
FC ECHIROLLES		
FC CÔTE ST ANDRE	Arrêt de la démarche en cours de saison	
FC CROLLES BERNIN		
Label Ecole de Foot Féminines		
GUC FF	Nouvelle demande	En attente de la Commission de Labellisation Régionale
FC SUD ISERE	Nouvelle demande	

Le suivi a été effectué sur 3 visites terrain (1 sur chaque pôle : Ecole de foot, Préformation et Formation) et ont pu présenter leur projet club lors d'un bilan intermédiaire axé sur les 4 axes précédemment évoqués. Une réunion de présentation du Label Jeunes FFF se tiendra en début de saison afin d'informer les clubs qui souhaiteraient intégrer le dispositif Label à court ou moyen terme.

➤ Foot à l'école

L'opération « Foot à l'école » est destinée aux classes des cycles 2 & 3 CE1, CE2, CM1 et CM2.

Ce projet comporte 2 volets :

- Un axe CULTUREL avec le thème suivant : « Quand football et Jeux Olympiques / Paralympiques se rencontrent ! ».
- Un axe SPORTIF avec une proposition d'un cycle de 6 séances de découverte de l'activité avec des intervenants diplômés et agréés.

Cette année, 114 classes (avec l'accompagnement de 25 clubs) se sont engagées dans cette opération « Foot à l'école », dont 6 classes qui ont pu diversifier leur pratique avec des cycles Futsal.

Ce projet, désormais bien ancré dans le territoire Isérois grâce notamment à une forte mobilisation de nos clubs sur l'animation des séances, sera reconduit la saison prochaine.

➤ Foot Loisirs

Le District a la volonté à court terme de créer une commission Foot Loisirs afin de faire connaître les nouvelles pratiques mises en place par la FFF.

L'objectif de cette commission Foot Loisirs sera également d'accompagner les sections existantes afin de les pérenniser dans le temps et d'accroître l'offre de pratique dans leurs secteurs.

Voici les sections Loisirs déjà identifiées :

- Section Futsal : FC VAREZE
- Section FitFoot : FC ISLE D'ABEAU



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

- Foot en marchant : OYEU / OLYMPIQUE ST MARCELLIN / FC PAYS VOIRONNAIS / VOUREY SP
Certaines actions événementielles (Plateaux Label Futsal & Tournois de fin de saison) seront l'occasion de mettre en place et de faire découvrir différentes formes de pratiques (Futnet, Foot en marchant).

Bilan FORMATION D'EDUCATEURS / EDUCATRICES - Saison 2022/2023

Formation	NB Session	NB Participant
CFF1	4	100
CFF2	2	58
CFF3	3	35
CFF4	1	10
CERTIFICATION CFF1	4	63
CERTIFICATION CFF2	3	49
CERTIFICATION CFF3	3	66
CERTIFICATION CFF4	1	10
MODULE U7	1	ANNULEE
Module U9 Mineurs	1	ANNULEE
FUTSAL INITIATION	1	ANNULEE
TOTAL	24	391

Remerciements à l'ensemble des éducateurs / éducatrices des commissions Technique et commission Technique élargie, qui encadrent et suivent les nombreuses missions des 3 axes de la Fédération (Formation / PPF et DAP) ;

Merci également à David CAZANOVE, Jérémy HUGONNARD-ROCHE et tout le secrétariat pour leur participation active, au bon déroulement des opérations tout au long de la saison.

Bienvenue à Mehdi BENLAHRACHE au sein de la structure District, en tant que salarié (Educateur sportif).
Heureux de pouvoir compter sur vous tous, encore, la saison prochaine.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ FUTSAL 2022/2023



Championnat départemental Futsal :

D1 :

Une poule de 8 équipes en début de saison qui se termine à 7 équipes.

Le club de Futsal Voreppe est champion de D1 futsal.

D2 :

Une poule de 6 équipes en début de saison qui ne pourra aller à son terme suite à plusieurs forfaits.

Coupe départementale Futsal :

Séniors masculin et féminin : pas de coupe cette saison par manque d'inscriptions et par la difficulté à avoir des créneaux de gymnases en cours de saison.

U17 : Malgré un nombre d'équipes intéressant d'inscrits, la Commission Futsal a dû annuler par manque de créneaux de gymnase.

U15 : Le Groupement Vézeronce-huert-Dolomieu s'impose en finale contre le Pays Voironnais Futsal.

U 13 : Pays Voironnais Futsal s'impose contre le FC Picasso.

La commission souhaite à tous les clubs de continuer à travailler pour se structurer et améliorer leur communication pour le confort de tous.

Bon été à tous.

Christophe CARRETERO
Président commission Futsal





ELECTIONS

CANDIDATS A L'ELECTION DES REPRESENTANTS AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LIGUE



- ★ BOULORD Jean Marc
- ★ BOURGEOIS Samuel
- ★ BRAULT Annie
- ★ BUOSI Bernard
- ★ CHASSIGNEU Guy
- ★ CICERON Fabien
- ★ COCHARD Jean Luc
- ★ DA CUNHA VELOSO José
- ★ FERRER BRIGITTE LCA
- ★ GIROUD-GARAMPON Hervé
- ★ ISSARTEL Jacques
- ★ MALLET Marc
- ★ MAZZOLENI Laurent
- ★ MONIER Patrick
- ★ MONTMAYEUR Marc
- ★ SOZET Jean-Louis
- ★ TRUWANT Thierry
- ★ VACHETTA Michel

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

TARIFS 2023-2024

TARIFS

Libellé	2022/2023	2023/2024
Cotisation District	93,00 €	93,00 €
Réduite pour les nouveaux Clubs	46,00 €	46,00 €
Cotisation Arbitre	31,00 €	31,00 €
Frais de Gestion	51,00 €	51,00 €
DROIT ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT		
Seniors D1	93,00 €	93,00 €
Seniors D2	93,00 €	93,00 €
Seniors D3	93,00 €	93,00 €
Seniors D4	80,00 €	80,00 €
Seniors D5	70,00 €	70,00 €
U 20	53,00 €	53,00 €
U 17	46,00 €	46,00 €
U 15	27,00 €	27,00 €
U 13	17,00 €	17,00 €
U 11 U 9 & U8		
VETERANS		
	39,00 €	39,00 €
Libellé		
2022/2023		
2023/2024		
FEMININES à 11	42,00 €	42,00 €
FEMININES à 8	31,00 €	31,00 €
FEMININES U 15 à U18	21,00 €	21,00 €
CLUB ENTREPRISE		
ENTREPRISE A 8	31,00 €	31,00 €
FOOT A 8 en semaine		
	31,00 €	31,00 €
FUTSAL		
Futsal U18	21,00 €	21,00 €
Futsal Féminines	21,00 €	21,00 €



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Libellé	2022/2023	2023/2024
COUPES		
DE L ISERE	80,00 €	80,00 €
CHALLENGE ISERE	80,00 €	80,00 €
U 20	60,00 €	60,00 €
U 17	60,00 €	60,00 €
U 15	50,00 €	50,00 €
Challenge U 15 et U 17	50,00 €	50,00 €
U 13	25,00 €	25,00 €
VETERANS à 8	38,00 €	38,00 €
FEMININES à 11	46,00 €	46,00 €
FEMININES à 8	31,00 €	31,00 €
U 15F ET U 18F à 8	26,00 €	26,00 €
ENTREPRISE De l' Isère	51,00 €	51,00 €
SENIORS A 8 ET ENTREPRISE	49,00 €	49,00 €
FUTSAL	29,00 €	29,00 €
Futsal U18	16,00 €	16,00 €
futsal U13 U15 U17 + Féminines	11,00 €	11,00 €

Libellé	2022/2023	2023/2024
DIVERS		
Frais de dossier réclamations ou évocations	51,00 €	51,00 €
Frais de dossier appel	98,00 €	98,00 €
Frais de dossier instruction	69,00 €	69,00 €
Frais de confrontation	21,00 €	21,00 €
Forfait toutes catégories (hors plateaux u10 u11)	32,00 €	32,00 €
Forfait Général (Seniors,U 20, Entreprise,Féminines, Futsal)	90,00 €	90,00 €
Forfait Général (U17, U15)	68,00 €	68,00 €
Forfait Général Foot à 8, U13 Foot loisir et Vétérans	44,00 €	44,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées	228,00 €	228,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées jeunes	124,00 €	124,00 €
Forfait après tirage «COUPE»	140,00 €	140,00 €
Forfait après tirage coupes U 17 U 15	93,00 €	93,00 €
Forfait après tirage coupes U 15 a 8 U 13 - Foot A8	32,00 €	32,00 €

T
A
R
I
F
S

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Forfait plateaux U10 U11	10,00 €	10,00 €
FM ou FMI non transmise ou mal utilisée	75,00 €	75,00 €
Feuille de match en retard	50,00 €	50,00 €
Feuille de match incomplète ou non retour defi jonglage	25,00 €	25,00 €
Non Saisie du Résultat	11,00 €	11,00 €
Feuille de plateaux non retournée U10 U11	20,00 €	20,00 €
Feuille de plateaux incomplète U10 U11	10,00 €	10,00 €
Absence non excusée JND 1 catégorie	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée JND 2 catégories	150,00 €	150,00 €
Amende pour modification FMI après cloture		25,00 €
Libellé	2022/2023	2023/2024
Modification poule à la demande des clubs	42,00 €	42,00 €
Absence A G	260,00 €	260,00 €
Visite Homologation Terrains	110,00 €	110,00 €
Visite Homologation Eclairage	75,00 €	75,00 €
Tracage zone Technique	21,00 €	21,00 €
Joueurs non licenciés (hors foot animation)	100,00 €	100,00 €
Joueurs non licenciés foot animation	30,00 €	30,00 €
Joueurs non qualifiés toutes catégories	30,00 €	30,00 €
Lettre taxée	11,00 €	11,00 €
autorisation prélèvement		
Stages Formation Arbitres	150,00 €	150,00 €
Stage Gardien, Module U9,U11,U13,U15 et U9 mineur (PEDAGOGIQUE + AUTRES)	100,00 €	100,00 €
Formation CFI (PEDAGOGIQUE + AUTRES)	170,00 €	170,00 €
Certification	30,00 €	30,00 €
Formation Futsal Découverte, Module U7	50,00 €	50,00 €
Frais d'Officiels D1 *	2 800,00 €	2 800,00 €
Frais d'Officiels D2 *	1 100,00 €	1 100,00 €
Frais d'Officiels D3 *	850,00 €	850,00 €
Frais d'Officiels D4 *	800,00 €	800,00 €
Frais d'Officiels U 20 ET U 17 D1 *	700,00 €	700,00 €
Non paiement d'un Officiel et traitement par le secrétariat	15,00 €	15,00 €

⊕ Provision et régularisation en fin de saison

BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 – Achats	25 723	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	415 942
EDF	7 590	Engagements des Clubs	81 000
EAU	233	Cotisations des Clubs	16 000
Fournitures Entretien	600	Amendes Disciplinaires	130 000
Fournitures de Bureau	2 400	Appels et Réclamations	8 000
Fournitures Matériel Informatique	2 000	Cotisations Arbitres	6 000
Equipements	12 600	Amendes Administratives	50 000
Achat de petit matériel	300	Cotisations Membres CD+ Com	1 500
61 – Services extérieurs	58 990	Participation Stages Techniques	60 000
Pressing Maillots	1 500	Participation Stages Arbitres	7 000
Surveillance des Locaux	1 000	Frais Homologation Terrains et Eclairages	2 500
Location Informatique	29 420	Produits Administratifs Club	9 000
Location Affranchissement	770	Dons Déplacements CD et Commissions	35 000
Location Equipements Sportifs	1 000	Commission Sponsoring	9 000
Entretien des Locaux	4 000	Arbitres Sanctions Administratives	942
Nettoyage des Locaux	6 500		
Maintenance Informatique	7 800		
Maintenance Agencement	4 000		
Assurance	1 800		
Documentation	200		
Promotion, Publicité	1 000		
62 – Autres services extérieurs	296 800		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20 000		
Récompenses et Fanions	15 000		
Organisation Manifestations	600		
Imprimés, Catalogues	200		
IK Commission Technique	27 000		
Frais Arbitrage D1	60 000		
Frais Arbitrage D2	30 000		
Frais Arbitrage D3	35 000		
Frais Arbitrage D4	3 000		
Frais Arbitrage U20-U17 D1	20 000		
Frais Délégation	3 500		
Frais non règlement Arbitres	300		

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

CHARGES		PRODUITS	
Frais Arbitrage Futsal/ Foot adapté	0		
indemnité Km CTDA	0		
Frais Arbitrage Coupes de l'Isère	10 000		
Déplacement CD et Commissions	35 000		
Frais de déplacement	1 000	74- Subventions	286 000
Frais Commission des Terrains	3 000	Subvention Exploitation	0
Missions	2 000	Subvention Conseil Départementale	30 000
Réceptions	3 500	Subvention ANS	28 000
Coupe de l'Isère	4 000	Subvention LauraFoot	89 000
Journée des Bénévoles	2 500	Subventions FFF	129 000
Organisation AG Ligue	1 000	ANS Emploi	10 000
Organisation AG District	6 000		
Réceptions Commissions	400		
Affranchissement, frais postaux	1 500		
Téléphone	7 000		
Frais bancaire	1 500		
Cotisation	300		
Frais Divers	1 500		
Animation Formation	2 000		
63 - Impôts et taxes	17 200		
Participation Formation continue	4 500		
Taxe Foncière	12 500		
Autres impôts et taxes	200		
64 - Charges de personnel	401 762		
Rémunération des personnels	272 457		
Charges Patronnales	122 605		
Médecine du travail	700		
Tickets restaurants	6 000		
65 - Autres charges de gestion courante :	68 210	75 - Autres produits de gestion courante	3
Charges de gestion courante	10	Produits de Gestion Courante	3
Fonctionnement Commission Médicale	600		
Fonctionnement Commission Féminine	1 300		
Auditions Arbitres/Délégués/Clubs	3 000		
Fonctionnement Commission des Arbitres	7 000		
Contrôleurs Arbitres	10 000		



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

CHARGES		PRODUITS	
Stages Arbitres	6 000		
Fonctionnement Commission Ethique et Prévention	300		
SSVE Classes à horaires aménagés	8 000		
Fonctionnement Commission Foot Animation	0		
Fonctionnement Commission Technique	15 000		
Fonctionnement Commission Futsal	2 000		
Stages Educateurs + Jeunes	15 000		
66 – Charges financières	250	76 – Produits financiers	2 200
Intérêts Emprunts et Dettes	250	Revenus Valeur de Placement	600
		Intérêts Sur Livret	1 600
67 – Charges exceptionnelles	0	77 – Produits exceptionnels	4 000
Charges Exceptionnelles	0	Produits Exceptionnels	4 000
Charges Exceptionnelles Diverses	0		
68 – Dotation aux amortissements	48 835	78 – Reprises sur amortissements et provisions	20 000
Dotation aux Amortissements Incorporels	3 500	Reprise de Provision	20 000
Dotation aux Amortissement Corporels	45 335		
		79- Transfert de Charges	192 500
		Remboursement Délégués/Arbitres/Clubs	3 000
Résultat Bénéficiaire	2 875	Transfert de Charges	38 000
		Caisse de Péréquation	151 500

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

ETUDE DES VOEUX

5-2-6 Commission Ethique et Prévention

Elle est chargée d'étudier et de proposer au Comité de Direction toutes actions et moyens tendant à lutter contre la violence sur les terrains ou tout manquement à l'éthique du sport. Elle est chargée du dispositif ~~bonus/malus~~ de lutte contre la violence et les incivilités, de la récidive club, des Challenges du Fair-play et de la Sportivité, et de la préparation des matchs à risque

62-2-1 ~~Bonus/malus~~ Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

Principe :

Cette réglementation s'applique à toutes les équipes évoluant à 11 dans tous les championnats organisés par le District de l'Isère de Football.

Définition :

Toutes les équipes se voient retirer en fin de championnat, des points ~~de bonus ou de malus de pénalité~~, selon les pénalités ~~et les bonifications~~ qu'elles ont cumulées durant les matchs de championnat de la saison en cours. **Ce calcul se fait en fonction du barème de retrait de points**

Barème de pénalisation :

✓ Pénalités joueurs :

Motif	Pénalité
Avertissement(1 jaune)	1 point 0 point
Suspension ferme suite à 3 cartons jaunes avertissements	1 point 2 points
Carton rouge (exclusion)	3 points Plus 1 point par match de suspension ferme (le match automatique est un match de suspension ferme) Ex 3MF + auto=3pts(exclusion)+3pts+1pt soit 7 pts 2 points par match de suspension (le match automatique est un match de suspension ferme)
	En cas de suspension ferme en temps, chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 1 points par match Ex 6 mois fermes auto=(6*3) +3 (exclusion) +1pt=22pts 2 points par match de suspension
Suspension ferme en nombre de match (hors exclusion)	2 points par match En cas de suspension ferme en temps chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match 2 points par match de suspension (le match automatique est un match de suspension ferme)
	En cas de suspension ferme en temps, chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match de suspension



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

✓ **Pénalités des licenciés (hors joueurs) des clubs en présence figurant sur la feuille de match**

(article 1 du règlement disciplinaire de la F.F.F.) : Cet article du règlement est appliqué par rapport à la codification Footclubs

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Avertissement (premier avertissement)	2 points
Avertissement (2ème avertissement dans une période de trois mois)	3 points
Suspension ferme suite à 3 avertissements	2 points 4 points
Suspension ferme en match de toutes fonctions officielles	4 points par match de suspension (Ex : 2MF=8pts) le match automatique est un match de suspension ferme Exemple 2 MF+auto=(2*4)+4= 12 pts
Suspension ferme en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs de suspension fermes à raison de 4 points par match (exemple : 6 mois ferme de toutes fonctions officielles=72 points) En cas de suspension ferme en temps, chaque mois équivaut à 3 matchs ferme de suspension à raison de 4 pts par match Exemple : 6 mois fermes + auto= (6*3*4) +4=76pts

Pénalités équipes :

Motif	Pénalité
Match à huis clos avec sursis	3 points par match
Match à huis clos ferme	6 points par match
Suspension de terrain avec sursis	3 points par match
Suspension de terrain ferme	6 points par match
Mauvaise police de terrain	5 points
Mauvaise tenue des supporters	5 points
Mauvaise tenue des joueurs	5 points
Bagarre générale	10 points
Forfait lors des 5 dernières journées	10 points
Match perdu par pénalité (sauf décision disciplinaire) Sanctions disciplinaire par assujetti *	5 points
Match perdu par pénalité lors des 5 dernières journées (sauf décision disciplinaire)	15 points 10 points

*Assujetti : licencié dans un des clubs en présence ne figurant pas sur la feuille de match

Bonifications équipes :

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

~~3 points par match si aucune sanction disciplinaire n'est prononcée contre l'équipe.~~

* * * * *

Tous ces points de pénalités ~~et de bonifications~~ sont comptabilisés et mis à jour pour chaque équipe tout au long du championnat, et visibles sur le site internet du District de l'Isère de Football.

Les clubs peuvent contrôler régulièrement leurs décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications.

Le décompte final, susceptible de recours, fait l'objet d'une publication par voie officielle à l'issue de la saison.

Calcul du bonus/malus : Barème de retrait de points :

Ce sont des points qui sont ~~ajoutés ou~~ retirés au nombre de points acquis par chaque équipe à l'issue du championnat, selon les pénalités cumulées tout au long de la saison suivant le barème ci-dessous.

Nombre de pénalités	Bonus/malus	Nombre de pénalités	Points de Pénalité
Inférieur à 11	5 points de bonus	0 à 29,99	0 point
11 à 17	4 points de bonus	30 à 39,99	1 point
18 à 24	3 points de bonus	40 à 49,99	2 points
25 à 31	2 points de bonus	50 à 54,99	3 points
32 à 38	1 point de bonus	55 à 59,99	4 points
39 à 45	0 point de bonus	60 à 64,99	5 points
46 à 52	1 point de malus	65 à 69,99	6 points
53 à 59	2 points de malus	70 à 74,99	7 points
60 à 66	3 points de malus	75 à 79,99	8 points
67 à 73	4 points de malus	80 à 84,99	9 points
74 à 80	5 points de malus	85 à 89,99	10 points
81 à 87	6 points de malus	90 à 94,99	12 points
88 à 100	7 points de malus	95 à 99,99	15 points
Supérieur à 100	30 points de malus + plan de formation	Supérieur à 100	30 points + plan de formation

Ce tableau ~~est étant~~ fait pour des ~~poules de 12 équipes~~ championnats à 22 matchs.

Le total du nombre de points de pénalités sera fait suivant le ratio :

Nombre de pénalités = (total des pénalités ~~avec bonifications~~ / nombre de matchs joués) x 22

Tant que le nombre de pénalités n'atteint pas la tranche supérieure, la tranche inférieure est conservée.

Le plan de formation n'est validé qu'avec l'inscription et la participation à la totalité du stage de formation ainsi que la participation à la certification par le candidat désigné par le club. Au cas où ce plan de formation n'est pas validé, l'équipe contre laquelle a été prononcée cette sanction, est rétrogradée lors de la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elle était sportivement qualifiée.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

En cas de forfait général d'une équipe :

A partir de la 5ème journée effective avant la fin de la saison, les pénalités prises par les autres équipes de la poule sont conservées

Article 71 – Auditions – Confrontations

Il est fait application de l'article 55 des Règlements Généraux de la LAURA, assorti des modalités particulières ci-après :

Absences aux auditions : Toute absence non motivée et non justifiée par écrit 48 heures avant l'audition (sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de la Commission compétente) entraîne les sanctions suivantes :

Absence	Pénalités
Absence d'un joueur	2 matchs fermes + amende + application Bonus Malus du barème de retrait de points
Absence d'un dirigeant, entraîneur, éducateur	2 matchs fermes de suspension de toutes fonctions officielles + amende + application Bonus Malus du barème de retrait de points
Absence d'un arbitre	2 matchs fermes + amende
Absence de tous les membres d'un club dûment convoqués	2 matchs fermes + amende par personne manquante + application Bonus Malus du barème de retrait de points

De plus, si le club absent est reconnu responsable, il doit rembourser au club adverse les frais de déplacement selon la réglementation officielle

voeu approuvé par le comite de direction

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

Ancien Texte	Nouveau texte
--------------	---------------

Droit à l'image

Article 16 - Réserve	Article 16 - Droit à l'image Toute personne licenciée à la F.F.F. autorise le District de l'Isère de Football à publier sur son site internet, ou tout autre support de diffusion, des photographies ou vidéos prises lors de manifestations ou actions organisées par le District sur lesquelles elle apparaît.
----------------------	---

Appel

Article 36 – Appel Il est fait application des articles 182 et 190 des Règlements Généraux de la FFF	Article 36 - Appel Il est fait application des articles 182 et 190 des Règlements Généraux de la FFF complété des dispositions suivantes : Le délai d'appel est réduit à deux jours à compter de la notification si la décision contestée est relative à un litige hors disciplinaire survenu dans les trois dernières journées de compétitions ou sur le classement de fin de saison
---	---

voeux approuvés par le comite de direction



FMI ARTICLE 37 BIS

Article 37 bis - Feuille de match informatisée

le District a décidé la mise en oeuvre du déploiement de la feuille de match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire pour les compétitions en Foot à 11 Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire.

Dès la saison 21-22 : mise en place de la FMI à partir de la 2eme phase pour les catégories U15F - Seniors Féminines à 8 et U13 D1

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match. Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux. Sauf motif légitime, le non-respect de cette obligation est sanctionné par une amende

Article 37 bis - Feuille de match informatisée

le District a décidé la mise en oeuvre du déploiement de la feuille de match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire pour les compétitions en Foot à 11 Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, U15F, **U18F**, U15 à 8, Senior féminines à 8 **et U13** l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire.

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match. Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux. Sauf motif légitime, le non-respect de cette obligation est sanctionné par une amende.

Une demande de modification de la FMI postérieure à la clôture du match entrainera une amende pour chacun des clubs et pour les officiels présents (Arbitre central et délégué officiel).

Montant de l'amende à inscrire aux Tarifs du District sous la rubrique

« Amende pour modification FMI après clôture » : proposition 2023/24 : 25 euros par acteur.

voeu approuvé par le comite de direction

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023

REGLEMENT CHAMPIONNAT de JEUNES	
Article 5 - Équipes Réserves	
Ancien texte	Nouveau texte
<p>Par dérogation des Règlements Sportifs du District, Pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas.</p> <p>Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U17, dans leur catégorie d'âge.</p> <p>La participation des joueurs en sur classement U13 à U20 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.</p>	<p>Par dérogation des Règlements Sportifs du District, Pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas.</p> <p>Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U17, dans leur catégorie d'âge.</p> <p>La participation des joueurs en sur classement U13 à U20 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.</p>

voeu approuvé par le comite de direction



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 610 du jeudi 15 juin 2023



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE

Le VENDREDI 30 JUIN 2023

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

Numéro d'affiliation.....

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Représentation par un licencié de mon club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes
licenciés, Madame / Monsieur :.....

Numéro de licence:.....

Afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux
élections et aux modifications de textes.

Fait à..... Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir